Le portail famille

MODE D'EMPLOI

N° dossier :

Nom:

Simplifiez-vous la vie sur portail-famille.brysurmarne.fr

Le portail famille, à quoi ça sert ?

Si vous êtes parent et que vos enfants sont scolarisés à Bry, ce service est fait pour vous : réservation des activités périscolaires, paiements, suivi des inscriptions..., cet espace sécurisé et intuitif facilitera vos démarches au quotidien.

Il vous permettra de gagner du temps et d'être autonome dans la gestion du planning de vos enfants.

Ce portail est accessible directement depuis le site brysurmarne. fr (dans les accès rapides, en haut de la page d'accueil). Il vous suffit de contacter le 01 45 16 68 00 pour obtenir vos identifiants avant de vous connecter.



Ce petit livret va vous guider pas à pas dans l'utilisation du portail famille.

Simplifiez-vous la vie en toute autonomie tout en gagnant du temps!

En un clic, c'est à vous!

Je m'inscris



Il s'agit de ma première connexion

- J'appelle la mairie au 01 45 16 68 00 pour connaître mon identifiant.
- Je clique sur « Créer mon compte ».





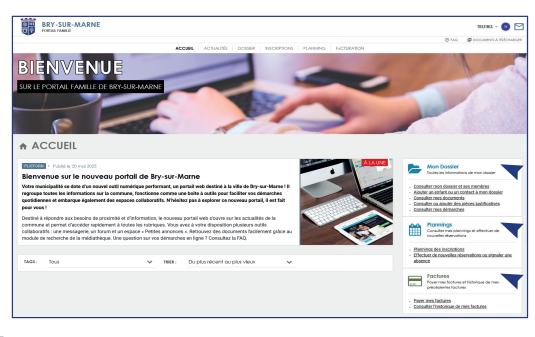
- Je renseigne mes informations personnelles.

 Toutes les informations demandées sont en champ libre.
- J'enregistre ma saisie. Je reçois un mail validant la création de mon compte et qui m'invite à activer ce dernier sur le lien « activer mon compte ».



BRY-SUR-MARNE





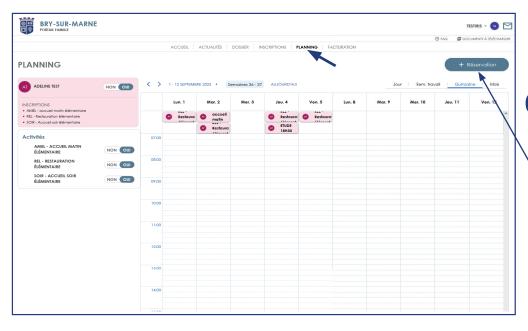
Je navigue

Je sélectionne l'action que je souhaite effectuer :

1 Consulter mon dossier,

2 Visualiser et modifier le planning de mes enfants,

3 Consulter et payer mes factures.



Je consulte le planning de mes enfants

Je peux visionner le planning de mon enfant et de toutes ses activités (Famille) ou le planning des activités en commun de mes enfants (Activités).

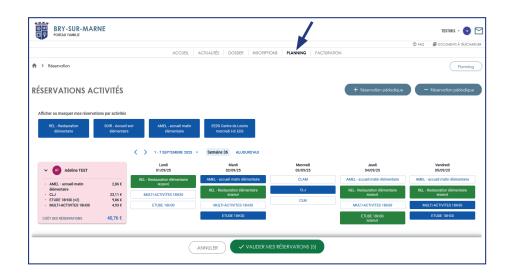
Je clique ici si je souhaite modifier le planning de mes enfants (voir page suivante).

Je gère le planning d'activités de mes enfants

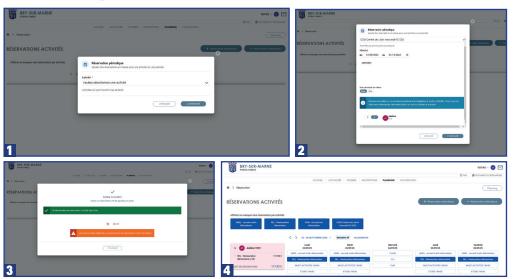
Planning

Je peux modifier une inscription en cochant ou décochant dans le planning sur les jours concernés, jusque 5 jours avant la date souhaitée (au maximum 5 jours avant excepté pour les centres de loisirs pendant les vacances où les dates d'inscriptions sont communiquées sur brysurmarne.fr).

Je clique sur « Valider mes réservations ». Je reçois alors un email me confirmant la validation de celles-ci.



Je peux effectuer des réservations périodiques



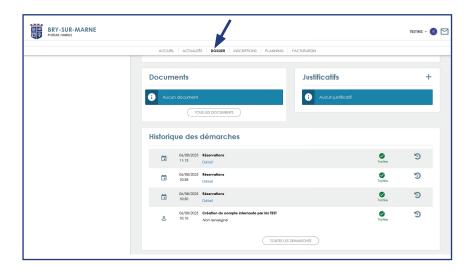
Une réservation périodique se répète automatiquement à intervalles réguliers selon une fréquence définie à l'avance, plutôt qu'une réservation ponctuelle.

- Je clique sur « reservation périodique »,
- 2 Je procède aux modifications que je souhaite effectuer,
- Je clique sur continuer pour valider mes réservations.

 Une fenêtre s'ouvre, je clique sur continuer pour valider mon choix,
- Je clique sur « valider mes réservations ».

Je consulte l'historique de mes démarches

Je peux consulter à tout moment l'historique des démarches que j'ai effectuées en me rendant dans l'onglet « DOSSIER ».



Je consulte et je paie mes factures

Facturation

Je peux consulter mes factures (1) et directement en payer une ou plusieurs en ligne (2) via le site sécurisé du partenaire bancaire du portail.

En cas de contestation, je contacte la mairie à l'adresse suivante : mairie@bry94.fr au maximum 3 mois après la réception de la facture concernée.



1



Une question?

N'hésitez pas à contacter la mairie au 01 45 16 68 00 ou par mail à mairie@bry94.fr

portail-famille.brysurmarne.fr

G@Villebrysurmarne